

H A V E N

CONSEIL EN IMMOBILIER

Barème d'honoraires de commercialisation

Location :

15% HT du loyer annuel Hors Charges Hors Taxes à la charge du Preneur

et

15% HT du loyer annuel Hors Charges Hors Taxes à la charge du Bailleur

Vente :

Entre 3% et 8% Ht du prix de vente en fonction du prix de l'actif. Les honoraires sont à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur

Les honoraires sont fixes sauf disposition contraire indiqué dans le mandat. Ils sont payables le jour de la signature du bail ou de l'acte authentique d'achat.